

CYCLE ARPIP 2016 / 2017 organisé par MOVENDO

Généralités

Ce cycle s'adresse principalement aux représentant-e-s des salarié-e-s dans les caisses de pension, en place ou en voie de l'être, mais également aux permanents syndicaux, ainsi qu'aux personnes concernées par les problèmes de la prévoyance professionnelle. Il a pour but de leur permettre d'assumer au mieux leurs fonctions. Lors de chaque journée, un thème relatif à la prévoyance professionnelle est développé, permettant de riches échanges entre les participant-e-s. Une attestation est délivrée en fin de cycle.

Frais

- Les représentant-e-s des salarié-e-s dans un conseil de fondation et leurs suppléant-e-s peuvent prétendre à la prise en charge des frais de séminaire par leur caisse (art. 51 LPP).
- Pour les membres des fédérations de l'USS affiliées à Movendo, certaines journées peuvent être prises en charge par leur fédération, selon leur règlement interne.
- Les membres individuels ARPIP bénéficient du tarif préférentiel (frais de cours : CHF 230.–/jour).

Inscription

- Il est conseillé de suivre l'ensemble des modules du cycle.
- Si vous estimez n'avoir besoin que de certains contenus, vous avez la possibilité de vous inscrire uniquement aux modules qui vous intéressent.
- Veuillez mentionner sur votre bulletin d'inscription si vous désirez suivre l'entier du cycle en 2012/2013 ou simplement quelques-uns des modules. Indiquez également l'adresse complète de la caisse de pension à laquelle la facture doit être adressée.

2016	Séminaires	Contenus	Interventions
Je 22 sept. 16	Présentation de l'ARPIP - Introduction au cycle	Introduction au cycle, contenus et organisation - Présentation des buts, des structures et du fonctionnement de l'ARPIP	Aldo Ferrari, Président ARPIP
	La gestion paritaire	Définition du rôle et des responsabilités des membres du Conseil, questions controversées de la gestion paritaire. Les principes de la transparence et du droit à l'information.	Eric Mangué, avocat spécialisé en LPP
Je 13 oct. 16	Les institutions de prévoyance	Présentation sommaire de la loi sur la prévoyance professionnelle Types de fondations – types d'institutions – la réassurance – Les frais de gestion des institutions de prévoyance	Aldo Ferrari, Président ARPIP
Je 10 nov. 16	Lecture des comptes d'une caisse de pension – No 1	Sur la base d'exercices pratiques : Les caractéristiques des comptes d'une caisse de pensions, les différents postes du bilan et leurs rapports, les amortissements, les réserves légales et les réserves latentes	Didier Vogt, économiste
Je 01 déc. 16	Lecture des comptes d'une caisse de pension – No 2	Présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle et application des Normes Swiss GAAP RPC 26, Norme IAS 19 révision des comptes d'une IP	

2017	Séminaires	Contenus	Interventions
Je 16fév. 17	Expertise actuarielle d'une institution de prévoyance	Comment, sur la base d'une expertise, se rendre compte de la rentabilité d'une caisse de pension et comment définir les probabilités de rendements des placements et les objectifs des réserves	Stéphane Riesen, actuaire
Je 9 mars. 17	Contrôle et surveillance	Rôle de l'organe de surveillance et des experts du fonds de garantie et de l'institution supplétive. Possibilités d'agissements des membres des représentants dans les caisses de pensions	Rosario di Carlo, Sous - directeur de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Je 27 avril 17	L'allocation stratégique de placement	Les types de stratégies de placement – définir l'allocation stratégique de placement – les responsabilités du conseil de fondation Le rôle des consultants en placement	Aldo Ferrari Président ARPIP Consultant (MBS Capital Advice)
Je 18 mai 17	Politique de placements en capitaux Exercice des droits de vote des actionnaires	Cadre et conditions générales de placements, type de placements, structures d'un portefeuille, mécanismes boursiers Exercices des droits de vote des actionnaires par les institutions de prévoyances	Caroline Schum et Roby Tschopp, Actares Olivier Gros Ethos
Je 15 juin 17	Processus de liquidations, partielles ou totales, des caisses de pension Bilan et attestation de cycle	Reconnaître la nécessité d'une liquidation totale – définir le processus de liquidation – savoir s'entourer de partenaires fiables – faire respecter les décisions au niveau paritaire – posséder les informations essentielles concernant les liquidations partielles Bilan final de l'ensemble du cycle Remise des attestations	Jacques-André Schneider avocat spécialisé en LPP Aldo Ferrari, Président ARPIP

